

VILLE DE LYON



Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

2020/200

Approbation de conventions entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et des établissements de l'enseignement supérieur (INSPE, ICART) et de l'éducation de l'académie de Lyon (lycée la Martinière-Duchère)

Direction des Affaires Culturelles

RAPPORTEUR Mme VIDAL Chloë

:

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET GRÉGORY

SECRETAIRE ELU : MME BRUVIER HAMM PAULINE

PRESENTS : M. DOUCET, MME HENOCQUE, M. GODINOT, MME VIDAL, M. BOSETTI, MME LEGER, M. VASSELIN, MME PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, MME RUNEL, MME AUGÉY, M. MAES, MME DE LAURENS, M. MICHAUD, MME NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, MME ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, MME DELAUNAY, M. GIRAULT, MME GOUST, MME DUBOIS BERTRAND, MME PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, MME TOMIC, M. MONOT, MME DUBOT, MME BLANC, MME CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, MME BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, MME DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, MME BOUAGGA, M. PRIETO, MME ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, MME MARAS, MME CABOT, M. ZINCK, MME BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, MME ALCOVER, M. CHAPUIS, MME BRUVIER HAMM, MME FRÉRY, MME GEORGEL, M. DEBRAY, MME POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, MME VERNEY-CARRON, MME CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, MME BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, MME GAILLIOUT, MME PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (POUVOIR À MME DUBOT), M. BLANCHARD (POUVOIR À MME GEORGEL), M. LEVY (POUVOIR À M. CUCHERAT), MME FERRARI (POUVOIR À M. KEPENEKIAN)

ABSENTS non excuses :

2020/200 - APPROBATION DE CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (INSPE, ICART) ET DE L'ÉDUCATION DE L'ACADÉMIE DE LYON (LYCÉE LA MARTINIÈRE-DUCHÈRE) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les musées de la Ville de Lyon ont établi, au fil des années, des relations de partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire. Acteurs essentiels de la diffusion des savoirs et de la connaissance, les musées municipaux et les universités et écoles supérieures de Lyon s'accordent pour développer des actions qui visent à initier des partenariats afin de valoriser les interactions entre art, culture et sciences, de développer les accès au savoir, de contextualiser les apprentissages et de faciliter le transfert des connaissances d'un milieu d'apprentissage à un autre.

L'objectif est ainsi que les musées de Lyon deviennent, pour les étudiants, et plus largement pour la communauté universitaire, enseignants, chercheurs, des lieux de ressources ainsi que de sociabilité et de pratique culturelle. Cette dynamique s'inscrit également comme un complément indispensable de certains cursus (lettres, arts, histoire, sciences humaines en général) et peut aussi ouvrir de nouveaux horizons aux étudiants et chercheurs d'autres disciplines (sciences, informatiques et numérique) tout en permettant aux artistes et acteurs de la culture d'innover dans des domaines de recherche.

A cette fin, les musées développent les partenariats pédagogiques avec diverses formations ayant trait à l'art ou à la culture, proposent des visites de découverte des collections et des métiers du musée, ou des ateliers et des projets collaboratifs, accueillent des cours d'histoire de l'art devant les œuvres, organisent des journées de présentation des métiers du musée, dans une optique plus professionnalisante. Une programmation dédiée permet aux étudiants d'autres formations d'identifier le musée comme un lieu ouvert de découvertes et d'échanges.

A terme, ces démarches concourent à l'intensification des pratiques artistiques et culturelles des étudiants et au développement de la fréquentation étudiante.

Dans ce cadre, le musée des Beaux-Arts souhaite mettre en place des partenariats avec les établissements suivants :

- L'ICART – École du management de la culture et du marché de l'art afin de familiariser les étudiants des filières ingénierie culturelle au fonctionnement d'une institution muséale, mais aussi de leur faire mieux connaître le musée et ses collections.

Les collaborations suivantes sont proposées sur l'année 2020-2021:

- une journée de présentation institutionnelle à destination des étudiants de 5e année en vue de leur participation à la Nocturne étudiante du musée qui se tiendra jeudi 18 mars 2021 (médiation culturelle et communication).
 - un workshop d'une semaine au musée à destination des étudiants de 4e année autour de la réouverture du département du XXe siècle lundi 8 février 2021 et la présentation, à cette occasion, d'une œuvre d'Henri Matisse nouvellement acquise
- Inspé - L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon afin de développer, chez les enseignants en formation, la connaissance des ressources culturelles et des richesses patrimoniales du musée des Beaux-Arts et de renforcer les liens entre les étudiants, les enseignants stagiaires et titulaires et le musée des Beaux-Arts dans le but d'enrichir le contenu des projets et des ateliers pédagogiques à destination des publics scolaires.

Ces actions sont les suivantes sur les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023:

- à l'Inspé - site du Rhône :
 - o Présentation des collections, des fonds et des activités du musée des Beaux-Arts ;
 - o Mise en espace, diffusion, présentation aux étudiants et stagiaires, et exploitation pédagogique des œuvres, supports et documents prêtés par musée des Beaux-Arts.
- au musée des Beaux-Arts :
 - o accueil, visites, ateliers, sensibilisation ;
 - o visites spécifiques élaborées en commun ;
 - o stages, actions de formation ;
 - o expérimentation de nouvelles formes de médiation culturelle en lien avec des groupes en formation à l'Inspé - site du Rhône ;
 - o accueil privilégié à la bibliothèque et au centre de documentation du musée.

L'entrée gratuite est accordée au musée pour les étudiants et enseignants en formation à l'Inspé (y compris en formation continue), accompagnés par un formateur, effectuant une visite sans médiateur.

Le musée des Beaux-Arts applique à l'Inspé - site du Rhône la gratuité pour dix visites par an avec médiateur : visites et accueils spécifiques organisés dans le cadre du programme d'activités élaboré en commun.

Les séances de sensibilisation organisées par l'Inspé pour ses personnels font l'objet d'une réservation et d'un droit de parole de 15€. Il ne sera pas appliqué de droit d'entrée pour ces groupes constitués, dont l'Inspé assurera les inscriptions.

- le Lycée La Martinière - Duchère pour assurer aux étudiants de la classe préparatoire ECT une meilleure pratique de l'institution muséale.

Les collaborations suivantes sont proposées sur l'année 2020-2021:

- une journée de présentation institutionnelle à destination de l'ensemble des étudiants de première et deuxième années de la classe préparatoire ECT,
- une visite d'1h30 de l'exposition Picasso. Baigneuses et baigneurs à destination des étudiants de première année de la classe préparatoire ECT,

- une visite d'1h30 dans les collections du musée à destination des étudiants de deuxième année de la classe préparatoire ECT, autour du thème de « l'animal », sujet de l'épreuve de culture générale du concours HEC 2018-2019.

La visite dans les collections permanentes est effectuée gratuitement.

La visite dans l'exposition temporaire est facturée au tarif groupes étudiants, soit 45 euros.

Les conventions, jointes au rapport, formalisent les conditions du partenariat avec chacun des établissements.

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

1. Les conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'ICART, l'Inspé et le Lycée La Martinière Duchère l'année 2020/2021 sont approuvées.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer les présentes conventions
3. Par dérogation à la délibération n° 2016/2641 du Conseil municipal du 16 décembre 2016, des exonérations de tarifs pourront être appliquées conformément aux dispositions des conventions jointes au rapport

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT